



Comment déduire des impôts ses dons à BRAM'FM?

Si vous faites un don à l'association Radio associative au cœur de la Corrèze, vous avez droit à une déduction d'impôts.

A quelles associations donner ?

Les dons faits à des associations à but non lucratif d'aide aux personnes en difficulté, d'intérêt général ou d'utilité publique ouvrent le droit à des déductions d'impôts.

Combien coûte un don après déduction d'impôt ?

Les dons aux œuvres d'intérêt général ou d'utilité publique sont déduits des impôts à hauteur de 66%. Autrement dit, un don de 100 € ne coûte que 34 € au donneur.

Les déductions d'impôts ne peuvent pas dépasser 20% du revenu imposable. En cas de dons supérieurs à ce taux, il est possible de reporter l'excédent sur l'année d'après et ceci pendant 5 ans au maximum.

Le cas des contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Les personnes redevables de l'ISF peuvent obtenir une réduction de 75% de leurs dons, et être remboursés jusqu'à 50 000 €. Les dons remboursables peuvent donc atteindre jusqu'à 66 667€

Quelles sont les démarches à effectuer ?

- Vous devez remplir le champ « réduction et crédits d'impôt » de votre déclaration d'impôt sur le revenu
- Il faut joindre les justificatifs des dons (reçus fiscaux), fournis par notre association, à la déclaration des revenus.

Renseignements complémentaires

Sur le site des impôts : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

Vous pouvez nous contacter : Philippe d'Hauteville bureau.bram@gmail.com 06 85 13 37 70